



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 116680

### Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la réforme des études préparant au diplôme de masseur-kinésithérapeute. Ce processus de réingénierie, engagé dès décembre 2007 avec pour objectif l'amélioration de la formation des futurs praticiens de cette discipline et l'inscription de celles-ci dans le cadre du schéma licence-master-doctorat (LMD), semble aujourd'hui se trouver, sinon dans une impasse, au point mort, ce qui soulève de vives inquiétudes chez la plupart des quelques 70.000 professionnels que notre pays compte à l'heure actuelle. Ceux-ci demandent, en effet, que le diplôme délivré à l'issue des études poursuivies soit revalorisé par l'inclusion d'un niveau Master en fin de formation, ce qui permettrait notamment de prendre en compte les nouvelles compétences et modes d'exercices qu'ils développent de nos jours, en particulier pour répondre au défi que représente le vieillissement de la population. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend arrêter pour répondre aux légitimes appréhensions des professionnels de ce secteur, notamment en termes de reconnaissance de leur diplôme.

### Texte de la réponse

Le processus de réingénierie du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute a été engagé en décembre 2007. Il a pour objet d'améliorer la formation du métier de masseur-kinésithérapeute et d'inscrire cette formation dans le cadre du schéma licence-master-doctorat initialisé au niveau européen. Pour répondre à ces objectifs, le ministère chargé de la santé a souhaité conduire une démarche qui s'appuie sur l'exercice du métier à travers l'élaboration de référentiels d'activités et de compétences, en vue de définir un référentiel de formation en accord avec ces exigences. Cette démarche vise à assurer une offre de soins adaptée aux besoins de la population et aux évolutions futures tant sur le plan des caractéristiques de la demande que des évolutions technologiques. En outre, la méthode cherche à anticiper ces évolutions en formant des professionnels aptes à l'autonomie et à la réflexion sur leurs pratiques professionnelles. Les travaux de réingénierie du diplôme d'État des masseurs-kinésithérapeutes ont d'ores et déjà permis d'élaborer les référentiels d'activités et de compétences. Le nouveau programme de formation du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute est en cours d'élaboration avec, en particulier, la définition des domaines de savoirs et la construction des unités d'enseignement en lien avec l'exercice de la kinésithérapie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Cuvillier](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116680

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 août 2011, page 8715

**Réponse publiée le** : 4 octobre 2011, page 10657